CONSEIL D'ADMINISTRATION

SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018
09h00 - 18h00

Membres présents	BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, BOISSIERE Daniel, BRAHIM Narjess, BENNA Safa, BUNIET Jean-Michel, BOURON LUC, CHABANNES Emmanuel, COURPRON Alain, FANJAUD Agnès, FRITSCH Guillaume, FRIZZA Dominique, GODEL Pascal, GOSSE Cédric, GROSSETETE Catherine, LAPARADE Jacques, LENORMANT Anne Cécile, LEGRAND Christophe, LESCURE Philippe, MANTELLI Thomas, MARET Bénédict, MEYER Bertrand, MAZE Benjamin, MONSERAT Michelle, OREGGIA Gérard, PY Alexandre, SAEZ Eric, Saint-Jean Bernard, SIMON Hervé, SERRANO Didier, VIDIL Andrée.
Invités à titre consultatif	SAMMUT Thierry.
Absents/ excusés	DUPONT Anne-Charlotte, EXBRAYAT Michel, GEFFROY Christine, GROSSETETE Jean Marc, HARRISON Jessica, IACONO Gérald, PUCHE-DIZIER Séverine, SOIN Patrick.

****

Conformément aux dispositions prévues par les statuts fédéraux adoptés par l'AGE du 28 octobre 2017 :

- *2.3.1.3.3. Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- *2.3.1.3.4. Le Conseil d'Administration délibère, sauf dispositions particulières, à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- *2.3.1.2.5. Les fonctions des administrateurs prennent fin :*
  (…)
  - *Par anticipation de manière individuelle :*
    (…)
    Lorsque l'intéressé ne remplit plus les conditions d'éligibilité applicables ;
    Si l'intéressé a, sans excuse valable, manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI..
    Dans ces conditions, et hors cas de décès mettant automatiquement fin au mandat, il est déchu de son mandat par constat du Conseil d'Administration.

Plus du tiers des membres du Conseil d'Administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

****

1 Décisions à prendre : 2
1.1 Evolution des statuts de ligues régionales 2

1.2 Réglementation Sportive 3
1.3 Règles Techniques et de Sécurité 5
1.4 Evolution des statuts des Comités Départementaux 5
1.5 "Moulinette" : calculateur de distances 6

2 Sujets de fond, présentations : 6
2.1 Réforme Financière 6
2.2 Bilan Haut Niveau 2018 7
2.3 Activité Raid : statistiques du suivi de communication du CdF de raids et dossier F.F.TRI. / UNSS 10

3 . Informations : 11
3.1 Accès aux épreuves FFA avec une licence F.F.TRI.. 11
3.2 Notes de frais en ligne : démonstration 11
3.3 Indicateurs clés 12
3.4 Présentation travaux Commission Nationale Financière au 30/06/2018 13
3.5 Projet de calendrier 2019 14
3.6 Point de situation TEVE / TMP 14
3.7 Perspectives immobilières du bâtiment Marcel Sembat 14
3.8 Ministère : informations Convention Pluriannuelle d'Objectifs 14
3.9 Conseillers Territoriaux 15
3.10 Espace tri 2.0 15
3.11 Candidature membre comité paralympique sélection JP Tokyo : Patrick SOIN 16
3.12 Fin de mandat ITU Jessica Harrison 17
3.13 Point d'information des présidents de CN et chargé-e-s de missions 17
3.14 Nomination d'un nouveau président de Commission Nationale Disciplinaire d'Appel 17
3.15 Questions diverses 18

****

Le Président Philippe LESCURE souhaite la bienvenue au participants et laisse la parole à Pierre BIGOT, Secrétaire Général, pour dérouler l'ordre du jour.

1 Décisions à prendre :

1.1 Evolution des statuts de ligues régionales

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, présente les propositions de modifications des statuts des ligues régionales :

- Intégration d'une commission régionale de surveillance des opérations électorales (demande de Bertrand MEYER, Président de la Commission Nationale de la Réglementation au CA du 16 juin 2018)

Cette proposition d'intégration est adoptée à la majorité (15 "pour", 5 "contre", 5 "abstentions")

- Intégration de l'obligation de validation des comptes par un expert comptable (demande la la Commission Nationale Financière)

Cette proposition d'intégration est adoptée à la majorité (22 "pour", 2 "contre", 1 "abstention")

- Intégration certification des comptes par un commissaire aux comptes (demande de la Commission Nationale Financière)

Cette proposition d'intégration est rejetée à la majorité (6 "pour", 13 "contre", 6 "abstentions")

- Correction de forme due à une faute de frappe : ***Dernier alinéa du point 2.2.10. :***
  (…) En cas d'invalidation de l'élection du Président ou de déchéance de son mandat de Président constatée dans les conditions susvisées, l'intéressé reste membre du Conseil d'Administration de la ~~F.F.TRI.~~ L.R.TRI. sauf cas visés à l'alinéa 2.3.1.2.4.

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité.

Ces propositions de modifications statutaires des ligues régionales devront être adoptées par les Ligues Régionales lors de leurs Assemblées Générales.

1.2 Réglementation Sportive

Bertrand MEYER, Président de la Commission Nationale de la Réglementation Sportive, présente les propositions de modifications de la Réglementation Sportive 2019 :

Page	Point	Demandeur	Remarque	Décision/Votes
11	1.8	G FRITSCH	Ajouter ; Comme tous les adhérents du club / de la section, les membres du club / de la section composant le Bureau Directeur (au minimum les fonctions de Président, Secrétaire, et Trésorier doivent être assurées – le cumul de fonctions étant interdit), sont obligatoirement titulaires d'une licence F.F.TRI. au sein du club / de la section.	**24 "pour"** **1 "contre"** **0 "abstention"**
13	1.10	DÉBAT CA	Swim run : obligatoirement à deux ou possible en individuel ?	**21 "pour"** **2 "contre"** **1 "abstention"**
14	2.1	H SIMON	Ajouter le Rando Raid	**Unanimité "pour"**
16	3.2.1	JM BUNIET	"Il existe une gratuité du pass-compétition pour certaines fédérations étrangères en fonction des accords passés avec la F.F.TRI. Bien que très favorable à cette disposition qu j'ai voté en juin j'avais marqué mon scepticisme quant à sa mise en œuvre lors du vote. 1) Peut on avoir la liste des fédérations ayant passé un accord avec la F.F.TRI. 2) Comment cela est il intégré dans les inscriptions en ligne d'EspaceTri 2.0 3) certains organisateurs on déjà ouvert leurs inscriptions pour 2019 .... quid ?"	**Liste à mettre en place en annexe de la RG** **Unanimité "pour"**

24	4.3	E SAEZ	Intervention sur la PENALY BOX	**Thomas MANTELLI : propose de généraliser le système de poinçonnage des dossards**
31		BIGOT FRITSCH	Conserve t'on le paragraphe suivant : Si la présence d'un médecin est prévue, il convient d'établir un contrat de travail pour la surveillance de la manifestation. (Voir le modèle de contrat proposé par le Conseil National de l'Ordre des Médecins http://www.conseil-national.medecin.fr/article/schema-de-contrat-pour-la-surveillance-des-epreuves-sportives-371)	**A retirer de la réglementation. Dans les RTS, préciser "il est recommandé"… au lieu de "il convient…"**
31	5.6	E SAEZ	Intervention sur le DOSSARD NON LISIBLE	**Thomas MANTELLI : pas de disqualification pour ces raisons au niveau régional. Pour le niveau national, un texte sera proposé au BE. CA ok pour ajouter en cas de doute l'athlète peut venir confirmer auprès de l'arbitrage**
36	6.3.3	E SAEZ	Intervention sur le CONTRÔLE DE NOMBRE DE TOURS	**Pas de modification**
43	6.6	JM BUNIET	"Pourquoi interdire les bâtons alors qu'en trail ils sont autorisés?	**Préciser dans cross tri et cross dua que les bâtons sont autorisés Ok du CA**

45	7.2	JM BUNIET	"Il existe deux type de relais : Relais Type A - Chaque participant réalise un parcours complet (triathlon, duathlon, aquathlon, ...) avant de passer le relais. Relais Type B - Chaque concurrent réalise une ou deux disciplines avant de passer le relai"	**Unanimité**
45	7.2.1	JM BUNIET	"7.2.1. Relais de Type A Accès épreuve : L'organisateur peut ouvrir à des relais Hommes, Femmes et Mixtes classés indépendamment. Les différents types de compositions d'équipes seront définis par l'organisateur sur son règlement et un classement sera établi par composition. Dans le cas du relais Mixte l'ordre de départ est défini par l'organisateur qui privilégiera l'ordre suivant : femme, homme, femme, homme Format de course : Les distances de course devront être compatible avec celles autorisées pour les catégories d'age de chaque concurrent"	**2 "contre" 3 "abstentions" Majorité**

45	7.2.1	E SAEZ	laisser la possibilité dans les ligues régionale en dehors des labels de pouvoir inverser l'ordre du relais mixte afin que les féminines puissent aussi passer la ligne d'arrivée de temps en temps.	**même sujet que la question précédente**
52	9	G OREGGIA	Quel est le délai de réponse de la CNRS aux demandes de dérogation ?	**10 jours avant au plus tard unanimité**
		DÉBAT CA	faut il aligner nos catégories d'âges ADULTE (junior compris) sur celles de l'ITU ?	**Unanimité**
		DÉBAT CA	faut il intégrer le swimbike ou l'aquabike ? (nom à définir)	**Unanimité pour intégrer le swimbike Demander délégation Proposer à l'ITU de changer de nom**

1.3 Règles Techniques et de Sécurité

Pierre BIGOT propose suite à la modification de la Réglementation Sportive, et donc par voie de conséquence **la modification du point concernant le swimrun (page 29) : possibilité de le pratiquer individuellement et non obligatoirement par équipe de deux** étant validée par le CA dans la Réglementation Sportive, la modification est à mettre en cohérence dans les RTS.

Guillaume FRITSCH précise que ces RTS seront soumises au Ministère des Sports pour validation.

1.4 Evolution des statuts des Comités Départementaux

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, précise que le BE souhaite travailler sur une réflexion globale sur les Comités Départementaux.

Cédric GOSSE, Vice-président en charge de la relation avec les Ligues Régionales et les Territoires, informe les membres du CA que deux récentes réunions téléphoniques ont rassemblé les présidents de Comités Départementaux et qu'il en ressort des bénévoles motivés et engagés. Un compte rendu de ces réunions sera envoyé avant le séminaire des Présidents de ligues qui se tiendra à Lyon les 05 et 06 octobre prochains.

Dans leur globalité, les statuts des comités départementaux n'ont pas évolué depuis 2009. Comment faut il les faire évoluer ? (déclinaison des statuts ligues ? élection par liste ?...), Quelle est la place des comités départementaux ? Quelles sont leurs missions ?...

La réflexion est à l'ordre du jour du prochain séminaire des présidents de ligues régionales.

1.5 "Moulinette" : calculateur de distances

Ce nouveau calculateur de distances sera en ligne rapidement.

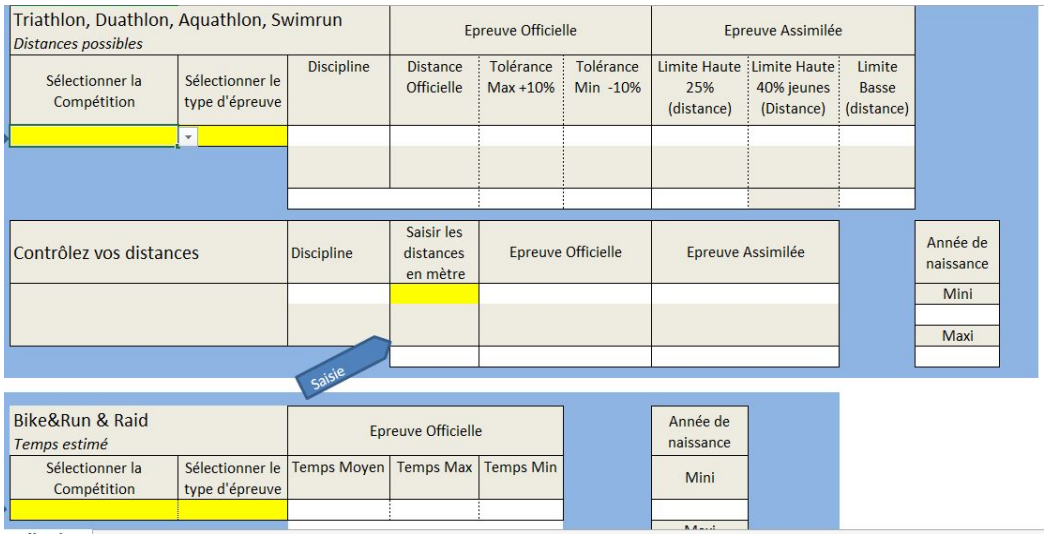

2 Sujets de fond, présentations :

2.1 Réforme Financière

Alain Courpron introduit le sujet et rappelle que cette réforme est aujourd'hui nécessaire compte tenu des évolutions notamment au siège fédéral.

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, présente les enjeux de la réforme :

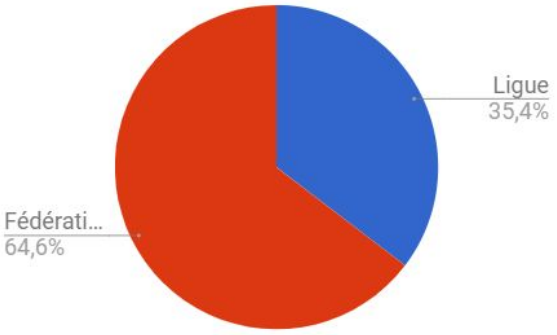

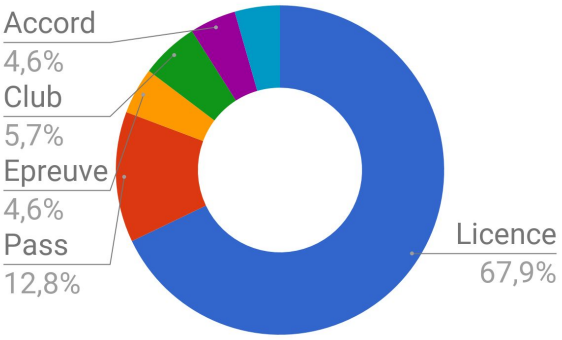

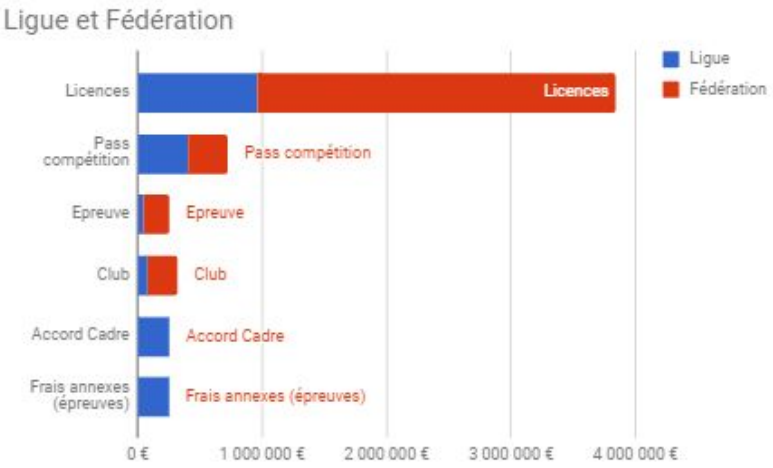

Il décline quatre possibilités de mise en oeuvre de la réforme financière :

1. Harmonisation tarif licence compétition sur la base ile de France,
   (déficit absorbé par la F.F.TRI. sur 3 ans)
2. Gestion Pass et Licence (idem 1) par la F.F.TRI., droits d'affiliation club et droits d'organisation par la ligue,
3. Harmonisation nationale des pass compétition, licences, affiliation club, droits d'organisation, forfait d'arbitrage,
4. Maintien en l'état.

Philippe LESCURE souhaite recueillir l'avis du Conseil d'Administration.
Après diverses échanges, les membres du CA se positionnent majoritairement pour l'orientation numéro 3 (12 "pour"). La proposition numéro 1 recueille 4 "pour", la 2 "8 pour", la proposition 4 : 0 "pour". 1 membre du CA ne souhaite pas s'exprimer lors de la consultation.

Ce sujet sera abordé à l'occasion du séminaire des Présidents de ligues qui se tiendra à Lyon dans 8 jours.

2.2 Bilan Haut Niveau 2018

Thierry SAMMUT, Chargé de mission performance olympique et paralympique et Benjamin MAZE, Directeur Technique National et reviennent sur les résultats de la saison 2018 en détaillant ceux des différentes disciplines reconnues de haut niveau (Duathlon Courte Distance, Triathlon Longue Distance) et sur les disciplines Olympiques (Relève (Youth, Junior et U23) et Élite) et Paralympiques.

<u>Paratriathlon</u>

Concernant le paratriathlon, il est rappelé les catégories qui sont retenues au programme des Jeux Paralympiques de Tokyo 2020:

	PTWC	PTS 2	PTS 3	PTS 4	PTS 5	PT VI
F	**X**	**X**			**X**	**X**
H	**X**			**X**	**X**	**X**

Benjamin MAZE et Thierry SAMMUT rappellent, concernant le paratriathlon, les cadres techniques qui sont en responsabilité, sous la coordination de Sébastien POULET (responsable des Equipes de France) :

- Nicolas BECKER, Entraîneur National Paralympique,
- Philippe FATTORI, Entraîneur National Relève.

Concernant le développement de la pratique du paratriathlon, c'est Cyrille MAZURE qui est le cadre référent.

Conformément au projet fédéral, des experts extérieurs ont été intégrés dans l'encadrement des équipes de France pour répondre à des besoins essentiels pour la performance des Équipes de France. Afin de pérenniser le recours à ces compétences extérieures, il conviendra d'y consacrer les ressources financières correspondantes.

Le paratriathlon, dans certaines catégories de handicap, nécessite des investissements matériels très coûteux. Il convient là aussi que la fédération puisse consacrer des ressources financières pour accompagner les paratriathlètes potentiellement médaillables pour s'équiper de matériel performant. Ces contraintes matérielles peuvent aussi être accompagnées par des contraintes logistiques, financières et humaines (accompagnement). Ceci est également à considérer avec un système d'accès aux compétitions internationales très captif, qui peut nécessiter d'avoir à réaliser des déplacements potentiellement très onéreux.

Le système d'attribution des quotas paralympiques n'est pas connu à ce jour. Il sera présenté en Conseil d'Administration dès qu'il sera officialisé par la fédération internationale.

Triathlon

Il est rappelé une partie des éléments philosophiques qui gouvernent au projet de performance, notamment :

- Le sportif est auteur de son projet de performance
- Le respect de la singularité, dans un cadre défini.

Concernant les objectifs individuels, ils visaient à une élévation générale du niveau de performance et la capacité à préparer et à performer sur 2 moments dans la saison (Grande Finale + 1 autre). Pour le relais mixte par équipe, le championnat du Monde était identifié comme l'objectif majeur sur lequel l'équipe la plus performante serait sélectionnée. Sur les autres courses, l'objectif est de permettre de faire courir les meilleurs triathlètes, notamment dans la logique de gain d'expérience sur un format de course très particulier.

Il est rappelé qu'en triathlon l'évaluation est internationale, notamment sur les étapes du championnats du Monde, et dans une certaine mesure les coupes du monde. La problématique des différents classements internationaux est exposée (classement olympique, WTS, ITU).

La gestion du calendrier est très sensible et nécessite de l'adaptation. Le calendrier international 2019 présenté illustre le fait que les meilleurs triathlètes français ont l'impérieuse nécessité de faire des choix, et ne pourront donc être présents sur toutes les courses internationales ou nationales. La gestion des enjeux et objectifs à court (échelle d'une saison), moyen (échelle d'un cycle olympique) et long terme (échelle de plusieurs cycles) est un enjeu dans l'accompagnement des sportifs comme dans la capacité à gérer le potentiel antagonisme entre performer le jour J et performer sur le classement général WTS.

Il est rappelé l'organisation de l'encadrement des équipes de France, et notamment la responsabilité d'Entraîneur National Olympique qui est confiée à Stéphanie DEANAZ et celle d'Entraîneur National Relève à Romain LIEUX.

A l'instar du paratriathlon, des experts extérieurs à la fédération sont intégrés dans l'encadrement des équipes de France sur des secteurs tels que la physiologie, la préparation physiques, la préparation mentale, le pilotage à vélo… Des collaborations sont également en place avec l'INSEP ou l'IRMES (analyse statistique). Les besoins en ressource humaine sont conséquents et nécessaires pour la performance des équipes de France, et notamment sur l'expertise de la performance, la recherche, l'encadrement et le coaching en relais mixte. L'encadrement médical et paramédical est toujours aussi prégnant et nécessite d'y consacrer les ressources adéquates.

Concernant les quotas olympiques, ils ne constituent pas un objectif en tant que tel, mais comme un indicateur de performance de nos sportifs ou de l'équipe de France (relais mixte).

Le tableau ci-dessous compile les différentes étapes du championnat du Monde (WTS), les différentes coupes du monde ainsi que les deux championnats d'Europe. Il illustre la forte densité de courses internationales, accentuée par les contingences du classement olympique et des opportunités de retenir certaines compétitions comme support de sélectionnabilité pour les Jeux Olympiques. Comme pour la saison 2018, le choix de participation aux différentes épreuves internationales imposera des impasses. Le test event de Tokyo et la grande finale de Lausanne seront les deux épreuves majeures de la saison 2019.

MARS			AVRIL			MAI			JUIN			JUILLET			AOUT			SEPTEMBRE		
1	V		1	L	S14	1	M		1	S	EUROPE CD	1	L	S27	1	J		1	D	
2	S		2	M		2	J		2	D	ELITE WEERT	2	M		2	V		2	L	S36
3	D		3	M		3	V		3	L	S23	3	M		3	S		3	M	
4	L	S10	4	J		4	S	WC MADRID	4	M		4	J		4	D		4	M	
5	M		5	V		5	D	Sprint	5	M		5	V		5	L	S32	5	J	
6	M		6	S		6	L	S19	6	J		6	S	WTS HAMBOURG	6	M		6	V	
7	J		7	D		7	M		7	V		7	D	RELAIS	7	M		7	S	WC BANYOLES Sprint
8	V	Course indiv	8	L	S15	8	M		8	S	WTS LEEDS	8	L	S28	8	J		8	D	
9	S	RELAIS	9	M		9	J		9	D	WC HUATULCO	9	M		9	V		9	L	S37
10	D	WTS ABU DHABI	10	M		10	V		10	L	S24	10	M		10	S		10	M	
11	L	S11	11	J		11	S	WC CHENGDU	11	M		11	J		11	D		11	M	
12	M		12	V		12	D	SS/finale	12	M		12	V		12	M	S33	12	J	
13	M		13	S		13	L	S20	13	J		13	S	WC TISZAUJVAROS	13	M		13	V	
14	J		14	D		14	M		14	V		14	D		14	J		14	S	
15	V		15	L	S16	15	M		15	S	RELAIS NOTTINGHAM	15	L	S29	15	V	Tokyo femmes	15	D	
16	S	WC MOOLOOLABA	16	M		16	J		16	D	WC ASTANA CD	16	M		16	S	Tokyo hommes	16	L	S38
17	D	Sprint	17	M		17	V		17	L	S25	17	M		17	D	TEST EVENT	17	M	
18	L	S12	18	J		18	S	WTS YOKOHAMA	18	M		18	J		18	D	RELAIS	18	M	
19	M		19	V		19	D		19	M		19	V		19	M	S34	19	J	
20	M		20	S		20	L	S21	20	J		20	S	WTS EDMONTON	20	M		20	V	
21	J		21	D		21	M		21	V		21	D		21	J		21	S	WC WEIHAI CD
22	V		22	L	S17	22	M		22	S		22	L	S30	22	V		22	D	
23	S		23	M		23	J		23	D	WC ANTWERPEN sprin	23	M		23	S		23	L	S39
24	D		24	M		24	V		24	L	S26	24	M		24	D		24	M	
25	L	S13	25	J		25	S	WC CAGLIARI	25	M		25	J		25	D		25	M	
26	M		26	V		26	D	SPRINT	26	M		26	V		26	L	S35	26	J	
27	M		27	S	WTS BERMUDES	27	L	S22	27	J		27	S	EUROPE Sprint	27	M		27	V	
28	J		28	D		28	M		28	V		28	D		28	M		28	S	
29	V		29	L	S18	29	M		29	S	WTS MONTREAL	29	L	S31	29	J		29	D	
30	S	WC NEW PLYMOUTH	30	M		30	J		30	D		30	M		30	V	GRANDE FINALE	30	L	S40
31	D	Sprint				31	V					31	M		31	S	LAUSANNE			

Concernant la relève en triathlon, il est rappelé que les JO de Paris 2024 peuvent être considérés comme du court terme, ceux de Los Angeles 2028 du moyen terme et ceux de 2032 du long terme. A ce titre, la performance des équipes de France aux JO de 2028 et 2032 se prépare dès maintenant, en y consacrant les ressources humaines et financières appropriées.

Les résultats obtenus par les sportifs sélectionnés en Equipe de France Junior à l'occasion des championnats d'Europe (Tartu) et du Monde (Gold Coast) sont très satisfaisants. Au-delà des médailles décrochées (CE : Or pour Pauline Landron, Bronze pour Jessica Fullagar. CM: Paul Georgenthum : Argent), la performance d'ensemble est remarquable avec un nombre conséquents de places de finalistes (huit premiers) (CE : 2 médailles + 4 TOP 10, CM : 1 médaille + 5 TOP 11).

Benjamin MAZE et Thierry SAMMUT présente un extrait du budget prévisionnel sur lequel est indiqué les lignes budgétaires concernant les équipes de France. Le taux de soutien de l'Etat est très conséquent (moyen à 67% sur les lignes haut niveau) pour atteindre 90% pour les équipes de France

Elites de Triathlon. Le Conseil d'Administration est ainsi sensibilisé quant aux moyens qu'il conviendra de consacrer pour assurer les conditions nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés dans le projet fédéral (de l'or à Tokyo).

Philippe LESCURE, Président souhaite féliciter les athlètes, les clubs et l'encadrement technique, paramédical et médical, et précise que ces résultats sont la conséquence directe d'une dynamique fédérale exceptionnelle.

2.3 Activité Raid : statistiques du suivi de communication du CdF de raids et dossier F.F.TRI. / UNSS

Hervé SIMON, chargé de mission RAIDS, présente aux membres du CA un point de communication des Championnats de France de raids :

Il souhaite également rappeler les chiffres de la pratique scolaire raids F.F.TRI. / UNSS et leur évolution :

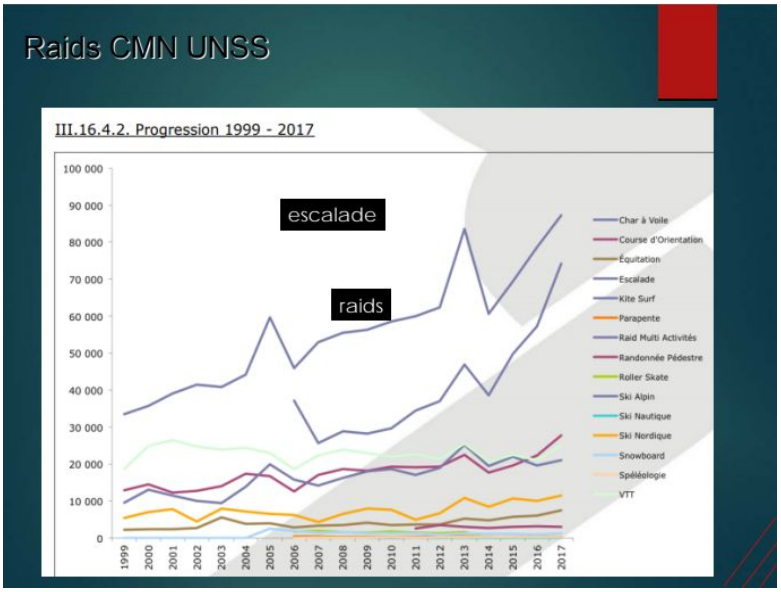

3 . Informations :

3.1 Accès aux épreuves FFA avec une licence F.F.TRI..

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, informe les membres du CA de la récente décision de la FFA interdisant l'accès aux courses FFA avec une licence F.F.TRI.. Il précise que la FFA fait une interprétation stricte mais correcte des dispositions du Code du sport en la matière :

*"**Article L231-2-1 du code du sport***
L'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée est subordonnée à la présentation :

- *d'une licence mentionnée (...) dans la discipline concernée.*
- *A défaut,(...) d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernés en compétition."*

Suite à un échange entre Pierre BIGOT avec le Président de la FFA, la licence F.F.TRI. est acceptée jusqu'à la fin de l'année 2018. Pour 2019, une réflexion est en cours du côté de la FFA, le Président de la FFA est sensible à la démarche de la F.F.TRI., mais ne garantie pas de succès à cette date.

3.2 Notes de frais en ligne : démonstration

Guillaume FRITSCH, Directeur Administratif et Financier, présente un tutoriel de l'application N2F.

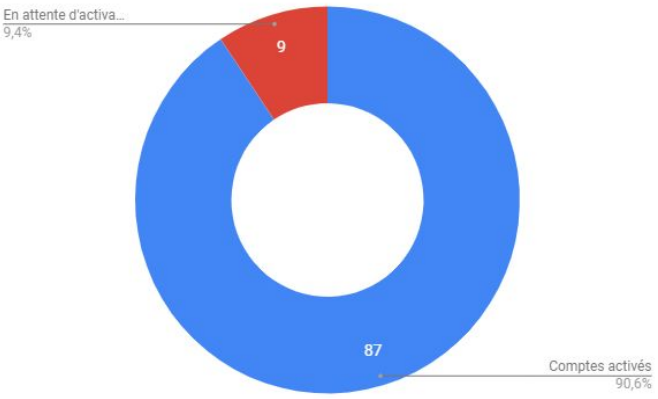

L'application N2F de déclaration de notes de frais en ligne est à ce jour utilisée par une centaine de personnes :

- les salariés
- la Direction Technique Nationale
- les arbitres nationaux
- les délégués techniques
- certains membres du BE

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, rappelle que l'objectif est de généraliser l'utilisation de cette application et qu'elle sera progressivement déployée auprès de l'ensemble des intervenants fédéraux ce qui permettra notamment un gain de temps considérable dans le traitement des notes de frais.

3.3 Indicateurs clés

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, expose les indicateur clés à septembre 2018.

Rapport Mensuel Fédération Française de Triathlon
24 septembre 2018

Nombre de licences

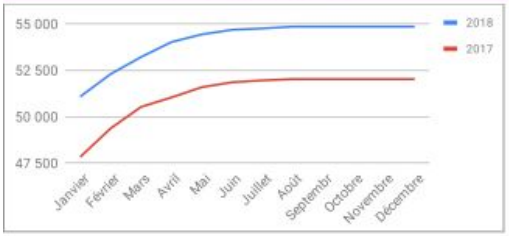

Progression de **+5,4% / 2017**

Nombre de clubs

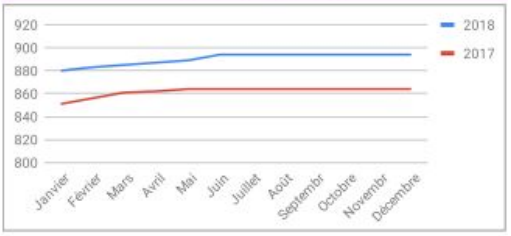

Progression de **+3,47% / 2017**

Haut Niveau

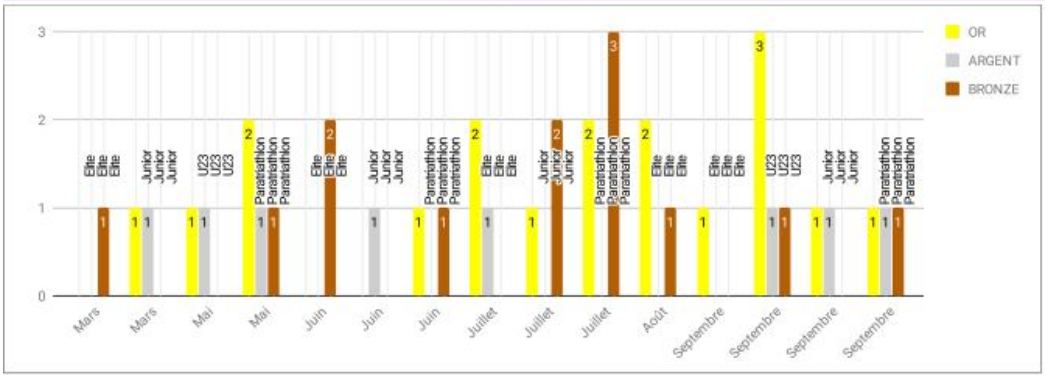

Réunions

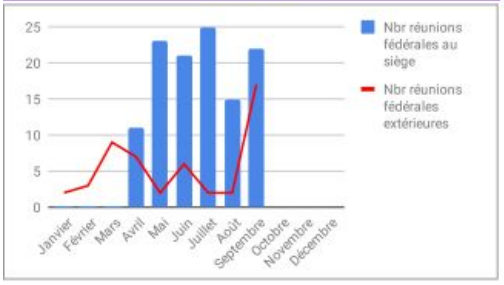

Communication

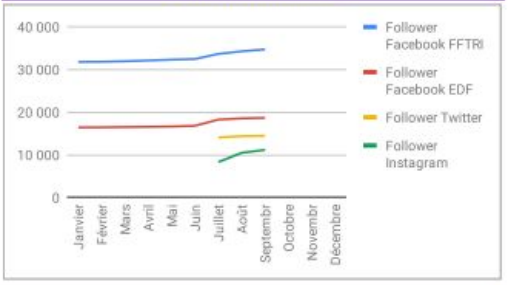

Suivi financier

	Dépenses			
	Budget Année	Actuel		Projection
Administration	303 500 €	187 122 €	61,7%	270 287 €
Com / Marketing	271 300 €	181 646 €	67,0%	271 300 €
Ligues régionales	372 667 €	348 063 €	93,4%	372 667 €
Développement	351 330 €	155 853 €	44,4%	351 330 €
Haut Niveau/ Formation	1 673 300 €	1 163 574 €	69,5%	1 673 300 €
Vie Sportive	842 630 €	534 835 €	63,5%	842 630 €
Siège fédéral	1 882 544 €	1 101 800 €	58,5%	1 591 489 €
Total Dépenses	5 697 271 €	3 672 893 €	64,5%	5 373 003 €

	Recettes			
	Budget Année	Actuel		Projection
Adhésions	3 848 891 €	3 583 662 €	93,1%	3 883 662 €
Partenariats	40 000 €	14 000 €	35,0%	14 000 €
Subvention MS	1 220 000 €	974 563 €	79,9%	1 060 000 €
Ressources propres	240 000 €	149 565 €	62,3%	240 000 €
Grandes Epreuves	239 380 €	189 772 €	79,3%	239 380 €
Divers	109 000 €	62 836 €	57,6%	109 000 €
Total Recettes	5 697 271 €	4 974 398 €	87,3%	5 546 042 €
Résultat avant Impôt	0 €	1 301 505 €		173 039 €

Evénements particuliers / Commentaires

Administration Fédérale

> Notes de frais en ligne N2F (87 utilisateurs activés / 96)
> Boutique en ligne Ecole Française de Triathlon
> Ouverture de saison 2019
> Assoconnect : 73 comptes offerts
> Première réunion stratégique avec ASO (Triathlon de Paris)
> Début des réunions du tour de France des Ligues

Sportif

> Gold Coast : 8 médailles
> Annulation de la dernière étape du Grand Prix de D1 de Triathlon

3.4 Présentation travaux Commission Nationale Financière au 30/06/2018

Alain COURPRON, Président de la Commission Nationale Financière, présente les travaux de sa commission arrêtés au 30 juin 2018.

Il précise que cette présentation analyse la situation des Produits et des Charges au 30 Juin 2018 en terme d'évolution par rapport à N-1 et également la situation semestrielle réelle par rapport au budget prévisionnel 2018.

Au 30 Juin 2018, les produits constatés sont de 4.314.530 € dont 79% apportés par les adhésions (les licences représentent 88% des adhésions). A noter que les adhésions sont rentrées à hauteur de 88% sur le S1 par rapport au BP ce qui explique l'écart entre le montant semestriel des produits et le montant semestriel des charges.

Les charges présentent un montant de 2.191.739 € et représentent une situation semestrielle, notamment via les charges fixes.

Concernant les produits : à date et selon la connaissance et analyse du dossier par la Commission Nationale Financière, aucun risque majeur n'est identifié sur cette gestion. La CNF est plutôt confiante dans la réalisation des objectifs.

En conclusion, en terme de contrôle de gestion et d'analyse, la Commission Nationale Financière souhaite souligner les points suivants :

- une gestion saine ;
- une absence à date de risque majeur.

3.5 Projet de calendrier 2019

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, présente le calendrier prévisionnel 2019 des réunions du Conseil d'Administration :

- **Samedi 16 mars 2019** : CA ouvert aux Présidents de Ligues
- **Dimanche 07 avril 2019** : CA ouvert aux Présidents de Ligues et aux représentants de Clubs (post AG)
- **Samedi 15 juin 2019** : CA
- **Samedi 28 septembre 2019** : CA

Ce calendrier pourrait être modifié à la marge en fonction notamment du calendrier des grandes épreuves fédérales qui sera finalisé prochainement.

3.6 Point de situation TEVE / TMP

Emmanuel CHABANNES, Président de TEVE, présente la situation globale de TEVE et de Triathlon Move Publishing avec un rappel des dernières actions :

- **<u>2 Juillet 2018</u>** : Exercice du droit de Préemption de TEVE.
  TEVE rachète 1 euro les 50% de titres de Triathlon Move Publishing (TMP) détenus par Move Publishing Events (MPE). TEVE devient associé unique de TMP en détenant 100% des titres.
- **<u>3 Août 2018</u>** : Enregistrement de la préemption par les services fiscaux.

- **4 septembre 2018** : Décision de l'Associé Unique. Modifications des Statuts, Nomination de nouveau Président et enregistrement des démissions des administrateurs représentants de MPE.
- **27 Septembre 2018** : Enregistrement des comptes de l'exercice 2017 de TMP.

3.7 Perspectives immobilières du bâtiment Marcel Sembat

Philippe LESCURE et Pierre BIGOT sont en contact direct avec le Président Patrick BRAOUZEC de la communauté de Plaine Commune et ses services d'urbanisme, afin de solutionner les problématiques de règlement d'urbanisme permettant la réalisation de la vente prévue.

Une réunion s'est tenue le 19 septembre dernier, à Plaine Commune avec la Direction de l'Urbanisme pour faire avancer notre dossier. Les règles d'urbanisme sont compatibles avec le projet immobilier proposé par notre potentiel acquéreur.

3.8 Ministère : informations Convention Pluriannuelle d'Objectifs

Benjamin MAZE, Directeur Technique National, précise que le soutien financier ministériel 2018 s'élève à **922 138€** :

- 753 938€ au titre de la performance et du haut niveau
- 140 000€ au titre du développement et de la formation
- 20 000€ au titre de l'accompagnement à la performance (avenant exceptionnel)
- 8200€ au titre du programme d'échanges internationaux avec le Rwanda (avenant exceptionnel)

Il est à noter que le soutien de l'Etat dévolu au développement du sport pour le plus grand nombre et à la formation augmente de 10% par rapport à 2017 (hors avenant exceptionnel).

Le détail de la **convention pluriannuelle d'objectifs 2018 - 2020** est disponible ci-dessous :

	2018	**2019**	**2020**	**Total / 3 ans**
PROJET 1 : "Ouvrir la pratique du triathlon et des disciplines enchaînées au plus grand nombre"	105 000€	105 000€	105 000€	**315 000€**
PROJET 2 : "La promotion de la santé par le sport"	35 000€	35 000€	35 000€	**105 000€**
Avenant Exceptionnel 2018 : "Programme d'échanges internationaux avec le Rwanda"	8 200€			
TOTAL / 3 ans (hors avenant)				**420 000€**

3.9 Conseillers Territoriaux

Ce point sera présenté à l'occasion d'un prochain CA téléphoné.

3.10 Espace tri 2.0

Pierre BIGOT et Guillaume FRITSCH présente un point sur l'évolution de l'Espace Tri 2.0.

Concernant la facturation automatique : ils précisent que l'exactitude de la facturation dépend de l'exactitude des informations renseignées.

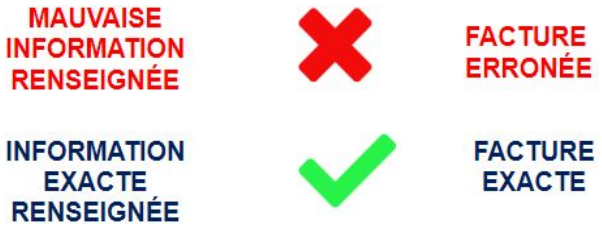

Ils rappellent qu'il est légalement interdit de modifier une facture générée. En cas d'erreur, seul un avoir pourra être effectué.

Concernant le pass compétition en ligne :

La mise en place aujourd'hui :

- le système de prise de pass compétition en ligne sur Espace Tri 2.0 a été bâti en tenant compte des éléments validés lors du CA du 16 juin 2018
- Les accords bilatéraux ont été conclus avec les pays limitrophes suivants : Belgique, Luxembourg, Italie, Suisse,
- Les accords bilatéraux sont en cours de signature avec : Angleterre, Allemagne, Espagne, Portugal.

Versement aux ligues des pass compétition payés en ligne :

- paiement mensuel sur facturation des ligues concernées en place
- Mise en place d'un système de facturation automatique en cours

3 accès sont possibles :

- le pass papier
- le pass papier payé par CB sur Espace Tri 2.0
- le pass payé sur les inscriptions en lignes "fédérales" : Possibilité d'effectuer un paiement global à Njuko (inscription + pass compétition)
    1. Njuko reverse à l'organisateur le montant correspondant aux inscriptions
    2. Njuko reverse à la F.F.TRI. le montant correspondant aux pass compétition

La question est posée : ***peut on activer ce fonctionnement par défaut ou faut il que la ligue, puis l'organisateur, valident ce process ? Le CA propose que l'organisateur ait libre choix d'activer ou non cette option. Le Conseil d'Administration valide cette option.***

Etude de faisabilité, Date de renouvellement de la licence avancé en juillet:

Pierre BIGOT et Guillaume FRITSCH présentent une étude de faisabilité concernant l'avancement éventuel de la date de prise de licence en juillet. Le CA attire l'attention sur certains points de

vigilance. Ces remarques seront prises en compte dans les prochains échanges avec NJUKO et une nouvelle proposition sera faite avant la nouvelle saison.

3.11 Candidature membre comité paralympique sélection JP Tokyo : Patrick SOIN

Dans le cadre de la constitution de la délégation française aux Jeux Paralympiques de Tokyo 2020 (25 août – 6 septembre 2020), le CPSF procède à la désignation nominative des membres de son comité paralympique de sélection. Ce dernier a pour missions de fixer les grands principes de sélection, valider les critères de sélection proposés par les fédérations, valider la liste des sportifs proposés à la sélection par les fédérations et procéder à leur inscription aux Jeux, définir l'encadrement.

Le comité paralympique de sélection, est composé de 5 membres supplémentaires désignés comme suit :

- 2 désignés par les fédérations fondatrices (1 par la présidente de la FF Handisport et 1 par le président de la FF Sport Adapté)
- 2 désignés par la(es) instance(s) chargée(s) de définir et mettre en œuvre la politique du sport de haut niveau en France.
- 1 désigné par la présidente du CPSF

Après avis des organes dirigeants du CPSF, la présidente a décidé de proposer un membre représentant les fédérations gérant un sport au programme des Jeux paralympiques de 2020.
Suite au vote des présidents des fédérations paralympiques d'un candidat, les membres du comité paralympique de sélection nommés :

- Philippe MERLIN, vice-président chargé de l'organisation des manifestations sportives à la Fédération Française de Judo : 4 voix : Titulaire
- **Patrick SOIN, vice-Président en charge du Haut Niveau à la Fédération Française de Triathlon** : 3 voix : Suppléant

Le Président remercie Patrick SOIN pour son engagement.

3.12 Fin de mandat ITU Jessica Harrison

Philippe LESCURE rappelle que la fonction de Présidente du Comité des Athlètes au Board de l'ITU de Jessica HARRISON lui permettait d'être invitée aux réunions du BE et du CA, à titre consultatif.

Cette mission prendra fin le 31 octobre 2018, date de la fin de son mandat.

Le Président LESCURE remercie Jessica pour sa disponibilité et son engagement.

3.13 Point d'information des présidents de CN et chargé-e-s de missions

Le Président, Philippe LESCURE, informe les membres du CA de la nomination de **Bénédict MARET au poste de chargée de mission Développement Durable**.

Bénédict MARET propose la création d'un groupe de travail et élabore actuellement un plan d'action et rappelle que la mission est transversale. Elle invite, à ce titre, les présidents de commissions à la contacter.

3.14 Nomination d'un nouveau président de Commission Nationale Disciplinaire d'Appel

Conformément à l'article 2 du Règlement Disciplinaire, les membres des organes disciplinaires, y compris leur président sont désignés par le Président de la F.F.TRI..

Suite à la démission de Jean-Claude ZIENKIEWICZ de la présidence de la Commission Nationale Disciplinaire d'Appel (CNDA), le Président LESCURE informe les membres du CA qu'il a nommé **Michel SERRADELL "Président de la Commission Nationale Disciplinaire d'Appel".**

Membres :

- Renald CEDOLIN
- Christophe DEMANGEON
- Lise DURANTEAU
- Eric LABDANT
- Agnès LEHAIR
- Chantal MINOTTI
- Jean Louis PITON

3.15 Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.
Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.

Philippe LESCURE	**Pierre BIGOT**
Président	***Secrétaire Général***